

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 avril 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 4 avril 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 3 avril 2000, que vous adresse le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf. Le Ministre appelle l'attention sur la poursuite de l'agression américano-britannique contre l'Iraq, illustrée par le maintien de zones d'exclusion aérienne illégales, ainsi que sur le fait que des avions américains et britanniques ont effectué 331 sorties (139 à partir de l'Arabie saoudite, 70 à partir du Koweït et 122 à partir de la Turquie) au-dessus de villes et de villages irakiens entre le 22 et le 31 mars 2000. Enfin, il prie le Conseil de sécurité d'intervenir pour mettre un terme à ces actes d'agression.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed H. **Hasan**

Annexe

Lettres identiques datées du 3 avril 2000, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Ministre iraquien des affaires étrangères

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 22 et le 31 mars 2000, des avions américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 331 sorties, dont 139 à partir de l'Arabie saoudite, 70 à partir du Koweït et 122 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. *Région nord* : 122 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 26 mars 2000, à 10 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16 et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 22 sorties et survolé les régions de Dohouk, Aqra, Amadiya, Irbil, Rawandoz, Tal Afar, Mossoul et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 5;

b) Le 27 mars 2000, à 10 h 5, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 24 sorties et survolé les régions de Mossoul, Dohouk, Tal Afar, Irbil, Aqra, Amadiya, Ayn Zala, Sinjar, Rawandoz et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 10;

c) Le 28 mars 2000, à 10 h 5, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et F-16) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Irbil, Tal Afar, Mossoul et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 5;

d) Le 29 mars 2000, à 10 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16 et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Irbil, Tal Afar, Mossoul, Aqra, Rawandoz, Sinjar et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 20;

e) Le 30 mars 2000, à 10 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et F-16) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Irbil, Tal Afar, Mossoul, Aqra, Rawandoz, Ayn Zala et Zakho. Agissant en état de légi-

time défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 20;

f) Le 31 mars 2000, à 10 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Dohouk, Amadiya, Irbil, Tal Afar, Mossoul, Ayn Zala et Zakho. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 5.

2. *Région sud* : 209 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 22 mars 2000, à 7 h 10, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et F-16) venant d'Arabie saoudite ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien, ces appareils ont effectué 8 sorties et survolé les régions de Salmane, Achbija et Lassaf ainsi que l'ouest de Nassiriya et le sud de Taqtaqana. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 9 heures;

b) Le 25 mars 2000, à 14 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 16 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Salmane, Samawa, Joulayba, Bassiya, Qorna, Bassora, Imara et Rifa'i. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 heures;

c) Le 26 mars 2000, à 9 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 28 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 8 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Artawi, Nassiriya, Bassora, Imara, Najaf, Qorna, Lassaf, Salmane, Achbija, Afak et Diwaniya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 55;

d) Le 27 mars 2000, à 10 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 26 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 20 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Bassora, Qorna, Qal'at Sokkar, Salmane, Chanafiya, Chatra, Diwaniya, Imara, Roumaytha, Qal'at Saleh, Rifa'i, Bassiya et Lassaf. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 17 h 25;

e) Le 28 mars 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14, F-15 et F-16) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 31 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 6 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Bassora, Salmane, Chatra, Rifa'i, Noukhayb et Chanafiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 12 h 30;

f) Le 29 mars 2000, à 7 h 50, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16 et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 22 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 8 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Samawa, Nassiriya, Bassora, Salmane, Imara, Chatra, Noukhayb, Najaf, Achbija, Diwaniya et Chanafiya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 9 h 55;

g) Le 30 mars 2000, à 11 heures, des avions américains et britanniques (F-14 et F-15) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Bassora, Achbija, Artawi, Joulayba, Chatra, Roumaytha, Lassaf et Rifa'i. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à midi.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et son peuple et ils doivent assumer la responsabilité de leurs actes sur le plan international.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq prie le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour

qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées, lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammad Saïd **al-Sahaf**
